

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2017 - 0650/P-RM DU 08 AOUT 2017 PORTANT
CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN SESSION EXTRAORDINAIRE**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2017 - 0650/P-RM DU 08 AOUT 2017 PORTANT CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE EN SESSION EXTRAORDINAIRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-0315/P-RM du 08 avril 2017 portant nomination du Premier ministre ;

A la demande du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : L'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire le mercredi 09 août 2017.

Article 2 : L'ordre du jour de la session extraordinaire porte sur :

- le projet de loi portant Code des Collectivités territoriales ;
- le projet de loi déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;
- le projet de loi portant Statut particulier du District de Bamako ;
- le projet de loi portant modification de la Loi n°2016-056 du 21 décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'exercice 2017 ;
- le projet de loi relatif aux fondations ;
- le projet de loi portant création du Fonds pour le Développement durable ;
- le projet de loi portant modification de la Loi n°06-067 du 29 décembre 2006, modifiée, portant Code général des Impôts ;
- le projet de loi portant institution de taxes et prélèvements divers.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2017

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Abdoulaye Idrissa MAIGA**